



Rapport d'activités 2018

ÉLECTRIFICATION
RÉSEAUX DE
TÉLÉCOMMUNICATIONS
ÉCLAIRAGE PUBLIC
MOBILITÉ ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE
GAZ
FONCTIONNEMENT

Sommaire

ÉLECTRIFICATION

- Les données-clés de la concession
- Les principes de la programmation 2018
- L'extension de la desserte électrique

TÉLÉCOMMUNICATIONS

- Les réseaux de télécommunications

ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Les principes de la programmation

GAZ

- L'activité gaz sur le département de l'Eure

MOBILITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Mobilité durable
- La planification énergétique
- La production d'énergies renouvelables

FONCTIONNEMENT DU SIEGE

- Les ressources humaines
- Compte administratif 2018
- Renouvellement du marché pour la réalisation d'études

3

7

8

10

11

15

Dans la continuité de la réforme des statuts de notre syndicat intervenue en 2017, suite à la mise en application des dispositions de la Loi TECV du 17 août 2015, l'année 2018 aura été mise à profit par le SIEGE pour développer et lancer la phase opérationnelle de projets en faveur de la transition énergétique, tout en renforçant son action au bénéfice du développement de l'investissement local sur les réseaux.

En effet, cette année aura d'abord permis d'engager concrètement plusieurs projets de production d'énergie renouvelable dans le respect des principes défendus par notre assemblée délibérante et entérinés par la Commission Consultative Paritaire sur l'Energie regroupant le SIEGE et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre du territoire. Au titre de ces principes, les démarches participatives et citoyennes, la concertation de proximité avec les territoires et acteurs locaux, la sélection d'opérateurs aux pratiques vertueuses et respectueuses des principes de développement local durable auront influencé le SIEGE dans le développement de chacun de ces projets, que ce soit en matière de développement de l'éolien, du photovoltaïque ou de la méthanisation.

Après la définition des principes d'intervention, la phase de prospection aura mobilisé les instances et équipes du SIEGE pour permettre de faire émerger les projets dont le développement opérationnel aura pu commencer dès la fin d'année.

Le SIEGE a également profité de l'année 2018 pour prolonger son investissement en matière de mobilité décarbonée en élaborant, en partenariat avec la Région dans le cadre du Programme européen EAS-HyMob et les agglomérations du département, un projet de déploiement de 3 stations de recharge pour véhicules hydrogène. Ce projet expérimental visant à favoriser le développement des mobilités douces en étroite coopération avec les trois agglomérations euroises, conduira à la mise en service en fin d'année 2019 de ces stations situées au Vieil-Evreux, à Douains et Louviers.

Enfin, le développement de ces nouvelles missions et compétences ne se fait pas au détriment des missions historiques du syndicat, au bénéfice des communes, de la qualité de la distribution publique d'électricité et du développement des réseaux. Au contraire, au terme d'une programmation et d'un exercice au niveau de réalisation exceptionnellement élevés, plusieurs mesures ont été adoptées visant à favoriser l'investissement local et permettre ainsi aux communes de participer à la réalisation de ces programmes ambitieux.

Ainsi, outre la signature d'un nouveau partenariat avec le Crédit Agricole permettant de faire bénéficier aux communes adhérentes d'un financement à taux négocié et garanti, le SIEGE a pris la décision à compter la programmation 2019 de réduire le montant de la contribution des communes aux opérations d'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunications de 60 à 30% du montant HT des travaux y compris la TVA. Cette mesure a d'ores et déjà permis de faciliter l'adhésion des communes aux projets programmés, et donc d'assurer une meilleure réalisation de nos engagements.

C'est dans ce contexte, et avec la très grande satisfaction de vous présenter un syndicat toujours en quête d'innovations et de projets ambitieux, que je vous adresse le présent rapport d'activités 2018 qui, je le souhaite, vous apportera les informations synthétiques quant à la mise en œuvre de nos politiques publiques en matière énergétique.

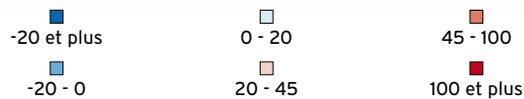
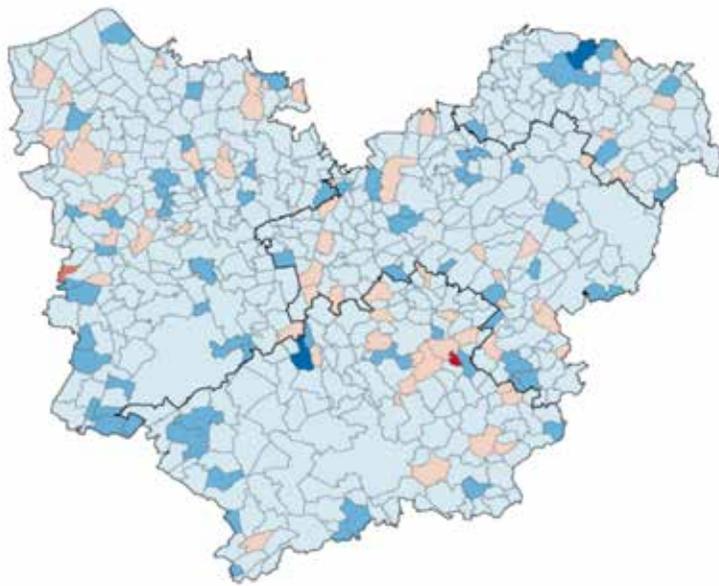
LE PRÉSIDENT,
Xavier HUBERT



Les données clés de la concession

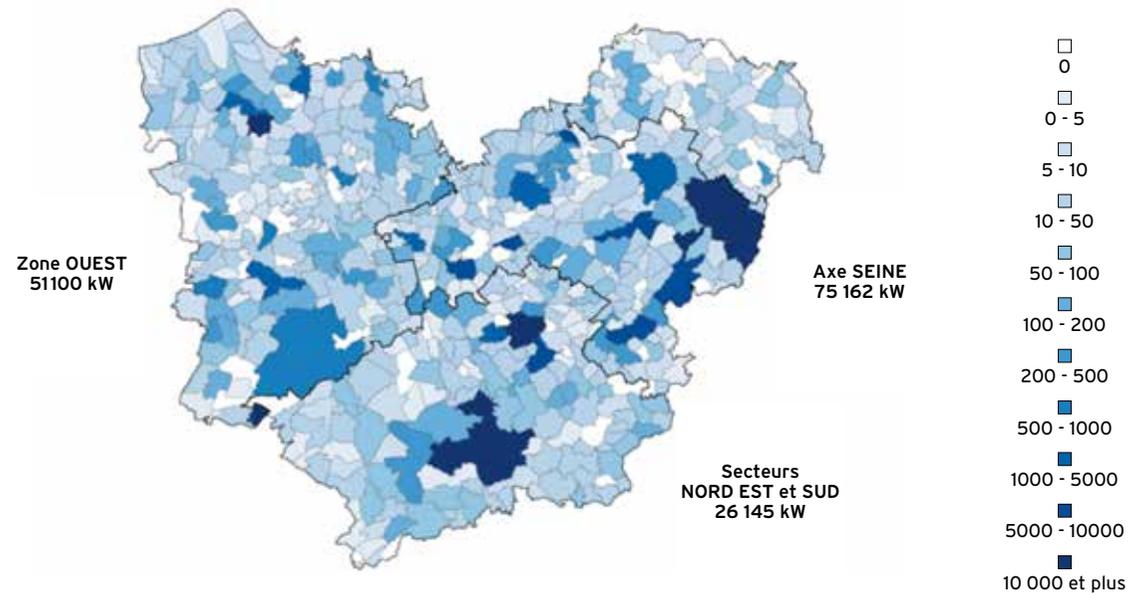
Panorama de la concession

Évolution en pourcentage des clients HTA et BT entre 2010 et 2018 (8 ans)



Année	NB DE CLIENTS BASSE TENSION		NB DE CLIENTS MOYENNE TENSION (HTA)	
	2017	2018	2017	2018
TOTAL	316 558	361 316	934	964

Puissance produite HTA et BT par zone PCDMR (en kW)

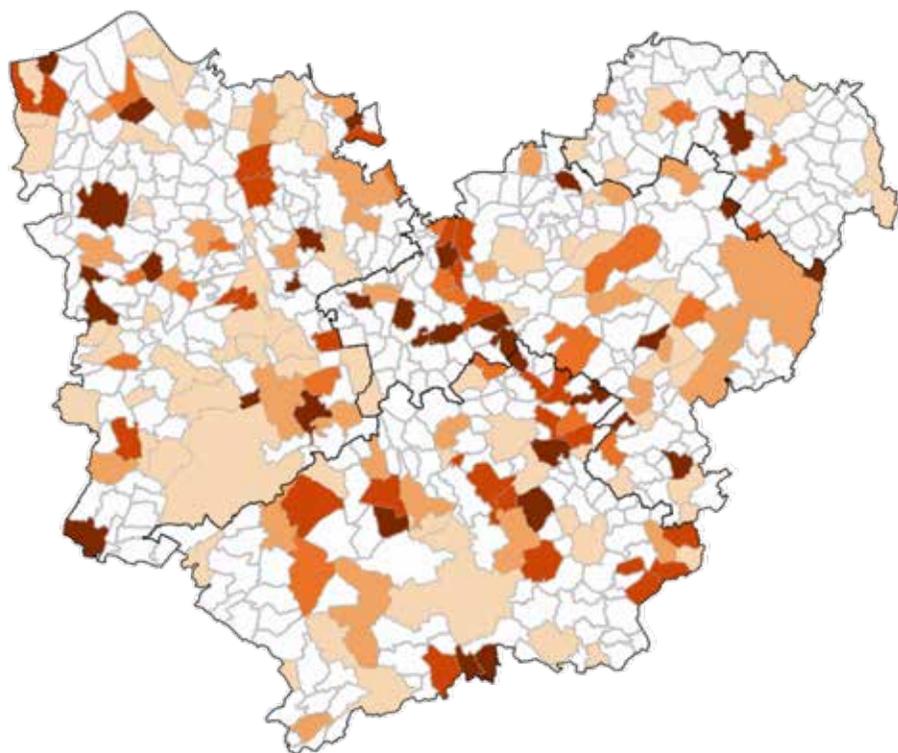


Diagnostic du réseau

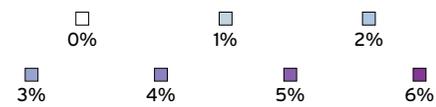
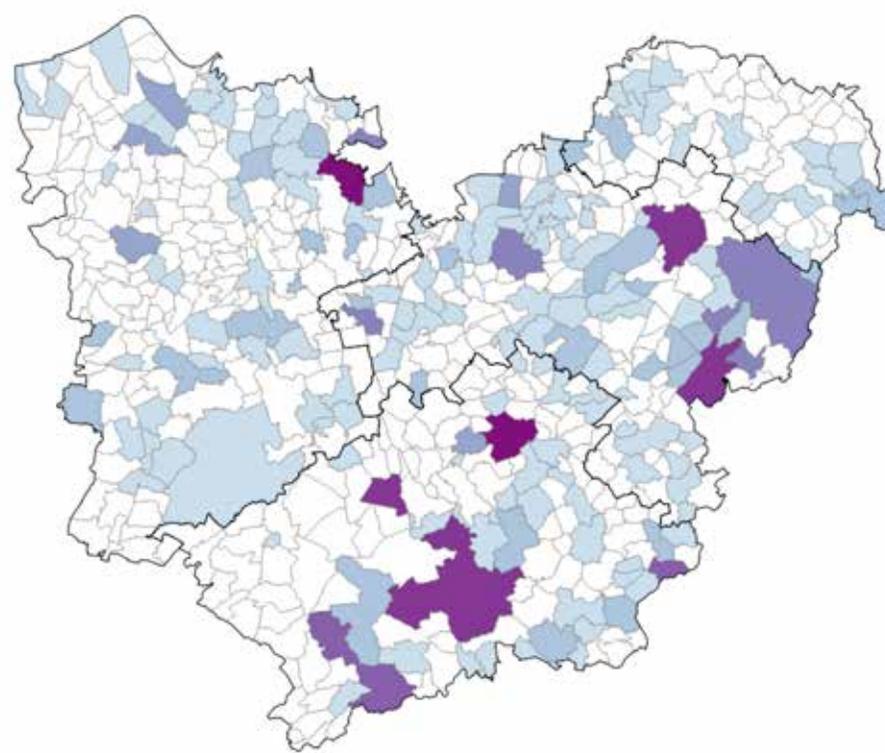
	B INCIDENT PS HIX	B INCIDENT HTA HIX	B INCIDENT BT HIX	B INCIDENTS HIX	B TRAVAUX HORS PCB	B TRAVAUX PCB	B EXCEPTIONNEL	B RTE	B TOUTES CAUSES CONFONDUES
2014	2,6	86,9	6,1	95,6	23,4	0,6	0,9	0,0	120,5
2015	1,0	37,2	5,5	43,7	17,7	0,7	1,0	0,9	64,0
2016	2,0	33,2	8,5	43,8	19,8	0,6	1,6	1,7	67,5
2017	0,1	34,2	12,7	47,0	16,8	0,9	76,7	0,0	141,4
2018	0,5	51,4	12,4	64,2	18,3	0,6	23,2	0,0	106,4
National 2018	2,2	37,8	10,8	50,8	12,7	0,4	12,7	3,1	79,7

Critère "B" : temps de coupure moyen de la fourniture d'électricité (exprimé en minute, par an et par client).

Nombre de clients mal alimentés (CMA) et % par rapport aux clients de la commune

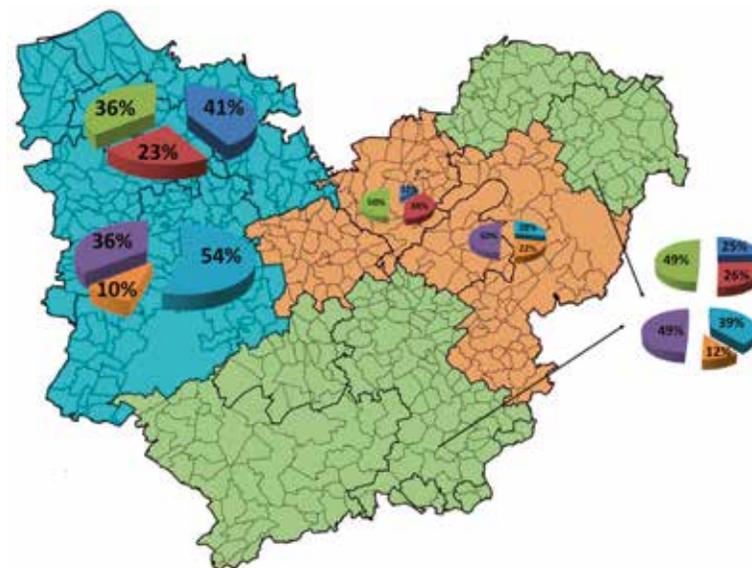
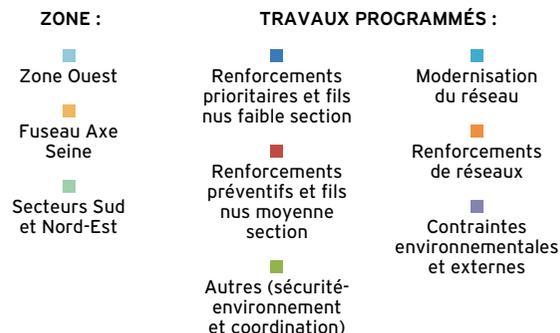


Nombre de postes supérieurs à 100%

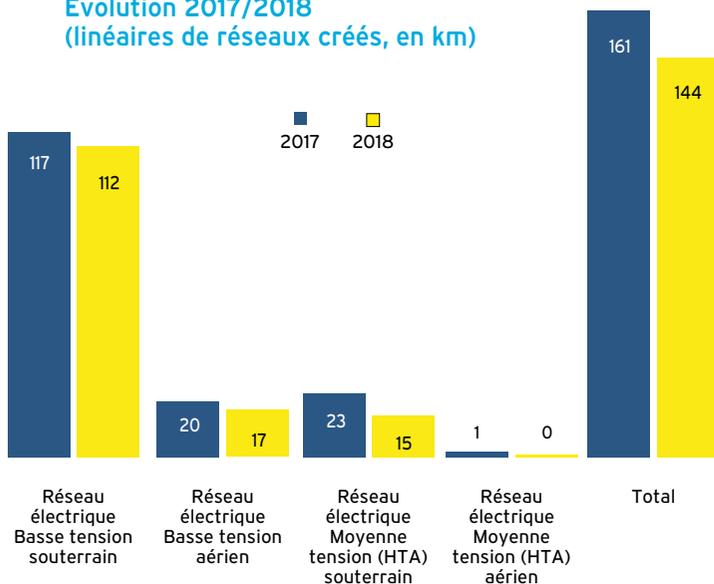


Les principes de la programmation 2018

En 2018, la politique du SIEGE en faveur de l'amélioration de la qualité de la desserte a été poursuivie en agissant prioritairement sur les réseaux en contrainte d'intensité, de tension, ou fragiles mécaniquement, tout en réservant une part importante de sa programmation à la sécurisation de ces réseaux.



Évolution 2017/2018
(linéaires de réseaux créés, en km)



Comme pour les précédentes programmations, ont ainsi été distinguées pour 2018 :

- Les opérations prioritaires, renforcement des réseaux en contrainte de tension ou d'intensité et résorption des réseaux constitués de fils nus de faible section mécaniquement fragiles et sensibles aux aléas climatiques représentaient ainsi 31% des opérations programmées en 2018, dont plus de 80% de celles-ci concernant les fils nus,
- Les opérations réalisées à titre préventif, renforcement des réseaux proches de la contrainte dans les secteurs en développement de l'habitat et la résorption des réseaux en fils nus de moyenne section représentaient quant à elle 37% des opérations inscrites et 44% du budget alloué aux travaux sur le réseau des communes rurales,
- Enfin, les opérations de sécurité / insertion des réseaux dans l'environnement correspondant aux

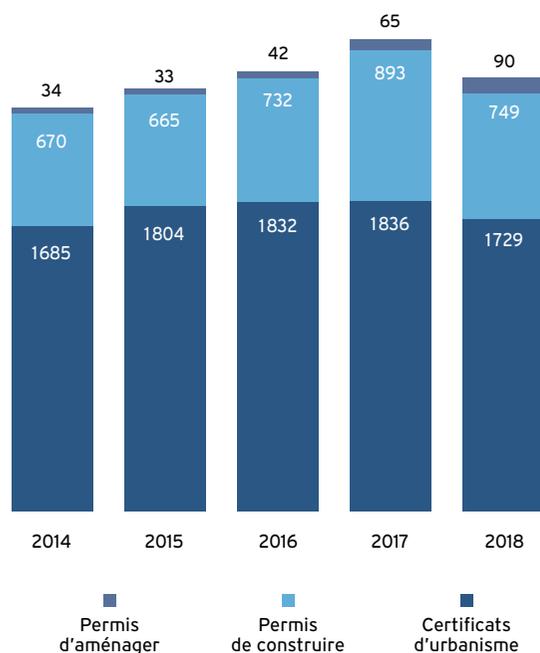
effacements de ces réseaux correspondent à 32% de cette programmation annuelle.

Compte-tenu de l'importance des demandes des communes, et afin d'optimiser la consommation des crédits budgétaires alloués au territoire en ajustant la programmation au fil des abandons et réalisations des opérations programmées en fin d'année n-1, le Bureau Syndical a quant à lui procédé à l'adoption de 4 programmations complémentaires en janvier, avril, juillet et octobre 2018.

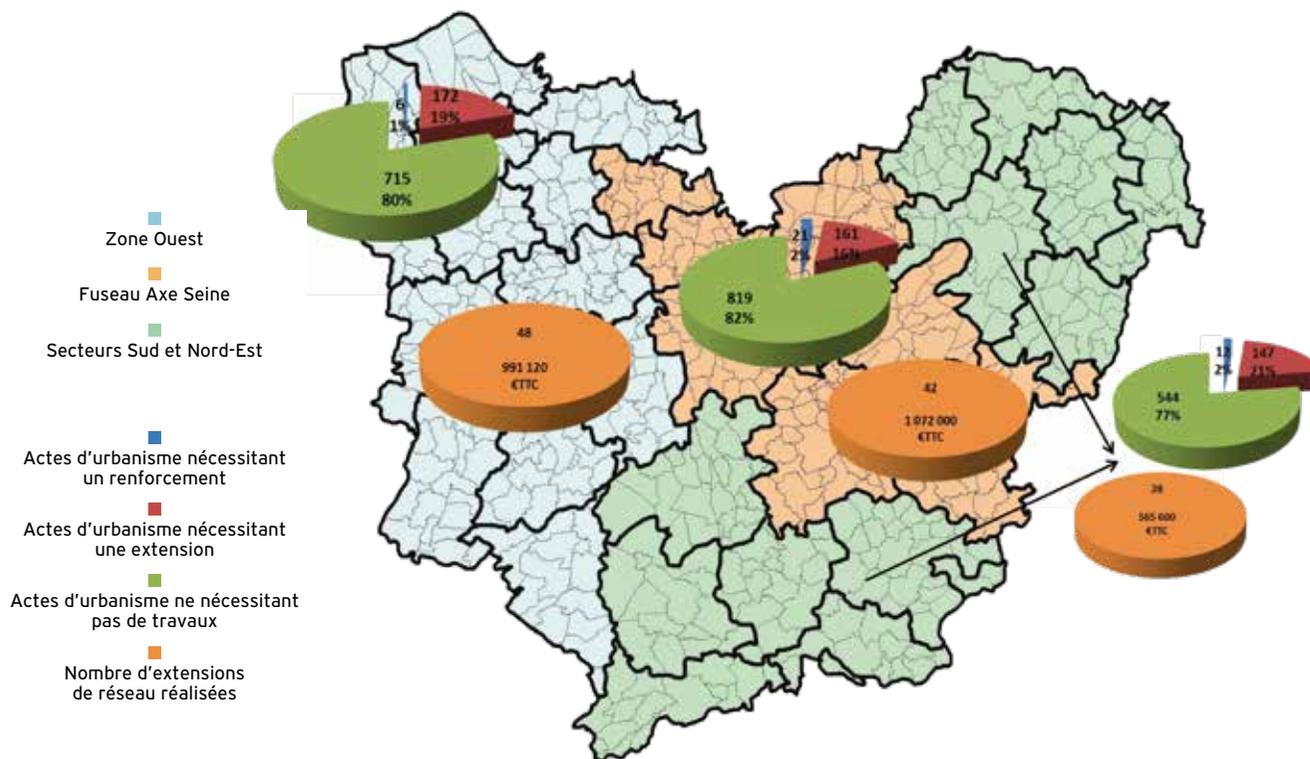
Il ressort de ces programmations complémentaires que 58 opérations ont ainsi été ajoutées à la programmation annuelle pour un total de plus de 5 millions d'euros pour les seuls travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité.

L'extension de la desserte électrique

En 2018, le nombre d'actes d'urbanisme instruits par les services du SIEGE a connu une légère décreue par rapport aux années précédentes, et après une vague de quatre années successives de sensible augmentation.



Répartition géographique des actes instruits et des extensions 2018



En revanche, cette décreue ne concerne pas les permis d'aménager qui, à l'inverse, ont connu une augmentation de près de 40%, témoignant du dynamisme de la construction sur le territoire.

Ce dynamisme est surtout visible dans la zone Ouest du Département où le nombre d'extensions réalisées en 2018, le nombre d'actes instruits et où

le nombre d'extensions et renforcement requis par cette urbanisation sont les plus importants. Les autres secteurs (Axe Seine, et secteurs Sud et Nord-Est) sont quant à eux dans une relative stabilisation de ces projets.

Les réseaux de télécommunications

Dans le cadre de ses opérations d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, le SIEGE est tenu, en application des dispositions de l'article L2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales et des termes d'une convention signée avec France télécom - devenu Orange - dès 2005, de mettre en souterrain les réseaux de télécommunications disposant de supports communs avec le réseau électrique.

Un taux d'enfouissement élevé

La mise en œuvre de cette politique par le SIEGE depuis bientôt quinze ans a permis d'améliorer considérablement la sécurité de ces réseaux et leur intégration dans l'environnement, avec un taux d'enfouissement considérable.

Cependant, cette obligation légale pesant sur le SIEGE qui agit dans le cadre de ces travaux que comme prestataire pour le compte d'Orange sans contrepartie financière avait conduit à le soumettre à des taux de contributions élevés pour les communes bénéficiaires, à hauteur

de 60% du montant HT des travaux ainsi que la TVA non récupérable s'agissant de dépenses de fonctionnement.

Ce taux, comparativement aux taux réduits applicables aux autres réseaux (7% pour le réseau électrique dans le cadre de renforcements, 40% pour l'éclairage public) limitait parfois la volonté des communes de réaliser les projets portés par le SIEGE, l'enfouissement du réseau téléphonique pesant considérablement dans le budget communal.

Une décision historique en faveur de l'investissement local

Aussi, le Comité syndical, sur proposition du Bureau syndical, a décidé en 2018 de réduire ce taux de contribution à compter de la programmation 2019 à 30% du montant HT, y compris encore la TVA.

Cette décision historique, prise en vue de favoriser l'investissement local dans un contexte budgétaire contraint pour les communes, a reçu un accueil plus que positif des communes qui s'est traduit sur la programmation 2019 préparée et validée fin 2018.

Cette mesure, pour une dépense moyenne annuelle constatée sur les 3 derniers exercices de 3 100 000 € générerait un surcoût estimé pour le SIEGE à environ 1 300 000 €, au bénéfice des communes.



Les principes de la programmation

Depuis plus de quatre ans, le SIEGE a fait évoluer progressivement sa politique en matière d'éclairage public afin de tenir compte des progrès technologiques d'une part, et des règles d'éclairage juste d'autre part.

C'est dans ce contexte qu'ont été édictées des règles d'inter-distance moyenne et d'efficacité lumineuse, ainsi que des conditions économiques incitatives en faveur du remplacement des lampes à vapeur de mercure, désormais indisponibles à la vente, ou des luminaires de type "boule", très énergivores et à l'éclairage peu efficace.

Ces orientations ont substantiellement modifié les règles de financement à la faveur des communes et de l'éclairage juste :

- Éclairage public coordonné : financement de la commune à 20%
- Éclairage public isolé :
 - Programme lampes à vapeur de mercure / boule, financement de la commune à 20%
 - Autres opérations ≤ 10 000 € TTC, financement de la commune à 40%
 - Autres opérations > 10 000 € TTC, financement de la commune à 60%



Avec l'évolution de la technologie LED et sa maturation progressive, le SIEGE a décidé de poursuivre, d'adapter et moderniser les règles applicables aux opérations d'éclairage public afin de généraliser ces nouveaux luminaires dorénavant fiables dans la durée et d'assurer un remplacement raisonné des matériels existants.

Tenant compte de la nécessité de privilégier le remplacement intégral de la source lumineuse, de la lanterne, de la durée d'amortissement moyenne

des matériels en place évaluée à quinze ans, et afin de répondre aux souhaits des communes de renouveler leur parc d'éclairage public par ce type de matériel, il a été décidé de proposer aux communes les taux de contributions suivants à compter de la programmation 2019 :

- Maintien de la contribution réduite à 20% pour le remplacement des lampes à vapeur de mercure, et luminaires de type "boules",

- Augmentation du plafond des opérations d'éclairage public isolé à 20 000 €TTC au lieu de 10 000 €TTC pour bénéficier du taux de 40%, pour les luminaires de plus de dix ans sur au moins 70% des luminaires concernés, avec pose de LED par défaut.

- Ouverture d'un marché spécifique pour la pose de mâts autonomes pour les sites isolés du réseau, et ne présentant pas d'ombrage suite au succès de l'expérimentation réalisée en 2017

- Création d'un programme spécifique d'éclairage public isolé pour le remplacement de luminaires non amortis et récents, dont l'âge est compris entre cinq et dix ans, sur demande expresse de la commune et avec un taux majoré de 75% à charge de la commune.

L'ensemble de ces adaptations ont pour objectif de favoriser à nouveau l'investissement local, l'éclairage juste et le remplacement important mais mesuré du parc d'éclairage public pour une technologie désormais reconnue, afin de satisfaire le plus grand nombre de collectivités.



Les données-clés de la maintenance de l'éclairage public

Transferts de compétence maintenance éclairage public en 2018 :

- Breux-sur-Avre
- Gaillon
- Mesnils-sur-Iton
- La Neuve-Lyre
- Les Monts-du-Roumois
- Nassandres-sur-Risle
- Bosroumois
- Terres-de-Bord
- La Houssaye

Chiffres 2018

- 1433 demandes d'intervention
- 292 enregistrements de matériel endommagés ou vétustes
- 226 propositions de remplacements de matériels transmises aux communes
- 109 dossiers de mise en conformité traités
- 80 dossiers dommages aux ouvrages traités
- 4768 réponses aux DT/ DICT traitées
- 191 219 € investis en mise en conformité
- 94 129 € consacrés aux dommages

L'activité gaz sur le département de l'Eure

Le nombre de communes desservies sur le département eurois s'élève à 184, soit 166 en gaz naturel et 18 en propane. La décomposition par concessionnaire est la suivante :

Nombre de communes concédées par concessionnaires



164 communes



12 communes



3 communes



5 communes

Les chiffres clés

Linéaire réseau	2 113 km
Extensions réalisées en 2018	13 km
Nombre de clients GAZ	79 660
Energie acheminée (en MWh)	3 212 546

Méthanisation

Le SIEGE intervient dorénavant à plusieurs niveaux pour accompagner :

- les collectivités et leurs groupements afin d'améliorer le niveau d'appropriation de cette thématique au niveau local voire faire émerger des projets ;
- les porteurs de projets en leur donnant les conditions les plus favorables possibles tant en termes économiques que d'acceptabilité locale.

En 2018, le SIEGE a ainsi :

- décidé de participer financièrement aux études (de faisabilité et/ou détaillée) à réaliser auprès de GRDF pour les projets en injection sur le réseau de distribution de gaz à hauteur de 50% de leur montant HT ;
- mené deux études de gisements sur la partie Ouest du département sur demande ou accord des intercommunalités concernées :
 - Secteur Bernay / Pont-Audemer / Lieuvin Pays d'Auge
 - Secteur Conches / Breteuil / Verneuil

En 2019, il est prévu de réaliser une troisième étude du même type sur le périmètre de l'intercommunalité Roumois Seine. Elle permettra de couvrir toute la partie Ouest du département. Sur la partie Est, les projets émergent d'eux-mêmes sans nécessité d'apporter une dynamique supplémentaire.

Plan Méthanisation Normandie (PMN)

Ce plan triennal (2018-2020) mis en place par la Région et l'ADEME a pour but de promouvoir et développer la méthanisation à l'échelle normande. Pour cela, il s'appuie sur les compétences d'acteurs régionaux tels que : les associations Nov&atech et Biomasse Normandie, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, l'Agence de Développement Normandie et les syndicats d'énergie normands.

En effet, les syndicats d'énergie normands sont dorénavant identifiés par la Région et l'ADEME comme des acteurs incontournables de la transition énergétique.

A ce titre, le SIEGE est donc membre permanent des comités stratégique et technique de ce Plan Méthanisation Normandie.

Mobilité durable

Bornes de recharge pour véhicules électriques

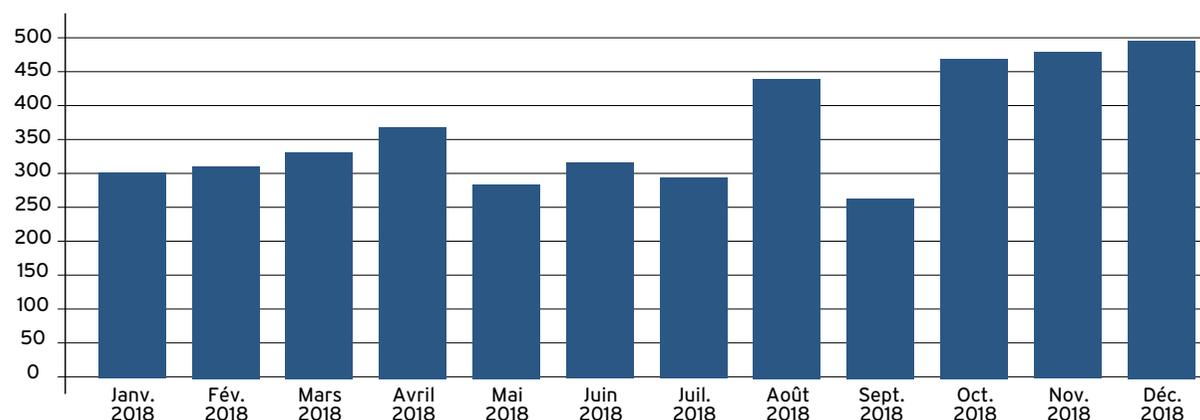
L'année 2018 aura été la première année complète de fonctionnement du service des bornes de recharge posées et exploitées par le SIEGE, avec le système de paiement par carte bancaire opérationnel, le service de facturation proposé aux collectivités.

Cette année d'exploitation aura permis de démontrer le bon fonctionnement et la qualité du service. Toutefois son utilisation reste très restreint et limitée à un service de dépannage occasionnel des utilisateurs de véhicules électriques.

Il est à noter que cette tendance, stabilisée autour de 300 recharges mensuelles en début d'année, connaît un accroissement notable en fin d'année, avec une moyenne de 450 recharges mensuelles. Cette tendance est confirmée et dépassée en début d'année 2019. Ces données permettent de démontrer l'utilité du service et sa prise en compte progressive par les utilisateurs, malgré le manque de visibilité du service et du SIEGE auprès du grand public.

Afin de poursuivre dans cette progression et suivre l'évolution des chiffres de vente de véhicules électriques, le SIEGE aura mis à profit l'année 2018 pour développer des partenariats, d'abord avec Plugsurfing et bientôt Gireve, plateformes grand public de partage de services d'itinérance. Ces partenariats apporteront davantage de visibilité à nos installations et un accès facilité aux abonnés de ces plateformes.

Nombre de charges mensuelles en 2018



Déploiement de stations hydrogène

Dans la continuité du projet de déploiement des bornes de recharges électriques exposé ci-dessus, le SIEGE s'est engagé en 2017, en coopération avec les agglomérations du département et en partenariat technique et financier avec la Région et l'Union Européenne dans le cadre du programme EAS-HyMob, dans un projet de déploiement de trois stations de recharge pour véhicules hydrogène.

En 2018, le SIEGE aura contractualisé avec la Région pour le subventionnement de l'opération, ainsi qu'avec les agglomérations pour le déploiement de flottes captives et l'installation de ces stations.

La sélection des prestataires est finalisée, et l'installation et la mise en service de ces stations auront lieu en 2019. Ce projet novateur et expérimental permet à la Normandie et à l'Eure d'être parmi les pionniers du lancement de cette technologie de mobilité décarbonée.

Installées à Douains, Louviers et au Vieil-Evreux, elles devraient permettre le développement de cette filière, le maillage du territoire Normand permettant d'optimiser le déplacement de ces flottes à l'autonomie intéressante pour les professionnels et véhicules de gabarit plus importants.

La planification énergétique



Le SIEGE participe et a mis en place différents outils permettant aux EPCI à fiscalité propre de réaliser leur PCAET. Parmi ceux-ci :

■ le "Collectif Transition énergétique 27"

Créé en 2017 pour assister les EPCI dans la réalisation de leur PCAET, le "Collectif Transition énergétique 27" composé de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), du Conseil départemental, du SIEGE, de l'ADEME Normandie, de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Eure (ALEC27) et de la Chambre Régionale d'Agriculture Normandie, a notamment réuni à trois reprises en 2018, le réseau technique PCAET au profit des agents des EPCI afin d'aborder différentes thématiques et retours d'expériences, tels que :

- présentation d'un modèle de CCTP,
- qualité de l'air,
- concertation, participation du public,
- évaluation environnementale,
- cartographie des acteurs,

■ l'outil de prospective énergétique PROSPER® :

Afin de former tous les EPCI à l'utilisation de l'outil de prospective énergétique PROSPER® mis à disposition gracieusement des EPCI pour les accompagner dans la réalisation de leur PCAET, une nouvelle session de formation a eu lieu le 15 février (après une première session fin 2017). Au fil de l'année, le SIEGE a également formé différents bureaux d'études accompagnant les EPCI à son utilisation.

■ contractualisation avec GRDF et ENEDIS :

Le diagnostic PCAET doit notamment inclure une présentation des réseaux de distribution d'énergie. Pour faciliter le travail des EPCI, le SIEGE a décidé de signer des partenariats avec GRDF et ENEDIS. Ainsi, il est notamment proposé aux EPCI :

- Concernant le gaz : la signature d'un bordereau ou d'une convention pour mise à disposition de la cartographie, l'envoi des comptes rendus annuels de concession des communes desservies en gaz (consommation, nombre de clients, linéaire de réseaux, inventaire des ouvrages), la réalisation d'une étude avec le territoire sur les capacités d'injection de biométhane.
- Concernant l'électricité : la signature d'une convention tripartite EPCI/SIEGE/ENEDIS pour mise à disposition des données cartographiques et techniques, l'envoi de données de consommation et de production.

La production d'énergies renouvelables

Après la phase de définition de ses modalités d'intervention en matière de développement de la production d'énergie renouvelable, le SIEGE, en 2018, a débuté sa phase de mise en œuvre opérationnelle de ces projets dans les différentes filières du domaine.

Photovoltaïque au sol et éolien

En 2018, en collaboration avec les communes et les EPCI concernés, de nouveaux partenariats ont été mis en place concernant l'éolien :

- Conches-en-Ouche / Communauté de Communes du Pays de Conches / SIEGE
- Mélicourt et Saint-Pierre-de-Cernières / Intercom Bernay Terres de Normandie / SIEGE
- Terres-de-Bord / Communauté d'Agglomération Seine Eure / SIEGE
- Roman / Interco Normandie Sud Eure / SIEGE



La convention de partenariat énergies renouvelables

Sur les territoires volontaires, le SIEGE propose de mener des projets éoliens et photovoltaïques au sol publics et citoyens par le biais d'une convention partenariale à mettre en place entre les communes, l'EPCI concerné et le SIEGE.

Cette convention décrit les principes directeurs et modalités de réalisation opérationnelles et financières des projets :

- il devra correspondre aux attentes de la commune et de l'intercommunalité, aux besoins exprimés par le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du territoire et aux principes fondateurs de la rentabilité interne du projet ;
- le risque financier sera supporté par le SIEGE. Selon les volontés locales, le financement du projet sera ensuite ouvert aux citoyens, à la commune et à l'intercommunalité ;
- l'élaboration du projet est contrôlée par un Comité de suivi qui précise la stratégie recherchée, valide les objectifs opérationnels et suit le processus de réalisation du projet ;
- en cas de désaccord profond entre la commune et les autres parties, son avis motivé est prépondérant.

En terme de photovoltaïque au sol sur sites dégradés, des projets de contractualisation sont en cours et aboutiront en 2019, permettant ensuite au SIEGE de débiter les études sur ces projets

L'année 2018 a permis de poursuivre les études et la concertation locale sur les partenariats déjà en place.

Par exemple pour le projet éolien des communes de Mesnil-Rousset et Notre-Dame-du-Hammel :

- une réunion avec l'ensemble des propriétaires/exploitants concernés par les zones d'études a eu lieu le 10 avril. A cette occasion, ces derniers ont indiqué être favorables à la proposition qui leur était faite de mettre en place un mécanisme de mutualisation foncière pour privilégier un partenariat durable et solidaire entre les acteurs. Cette mutualisation consiste à indemniser l'ensemble des propriétaires ayant adhéré au projet et concernés par

Le comité départemental des énergies renouvelables

Afin de favoriser le développement des énergies renouvelables sur le territoire eurois, a été mis en place en 2018, un Comité des énergies renouvelables.

Ce comité, co-piloté par les services de l'Etat et le Conseil départemental, a notamment pour rôle :

- d'assurer le partage d'informations entre membres
- de définir des préconisations par filière
- de faciliter les démarches
- d'anticiper et d'identifier les contraintes et enjeux de chaque projet

Le SIEGE en est un membre permanent au côté des services de l'Etat dans le département (Préfecture, DDTM, UDAP,...), du Conseil départemental, de l'ADEME et de la Région.

En 2018, après son instauration en septembre, le Comité s'est tout d'abord intéressé à la filière méthanisation. Il a ainsi défini des préconisations et reçu des porteurs de projets.

En 2019, les filières photovoltaïque et éolienne devront être abordées et d'autres porteurs de projets seront reçus en tant que de besoin.

les zones d'implantation potentielles (ZIP) étudiées. Ainsi, selon qu'ils soient concernés par une emprise, un surplomb ou seulement associés à la ZIP, les propriétaires percevront tout au long de l'exploitation du parc éolien une redevance d'occupation ;

- Le 11 juillet une quarantaine de personnes ont pu s'exprimer lors d'une réunion publique. Un cadre idéal pour favoriser des échanges constructifs dans le respect des opinions de chacun.

- Par la suite, ces réunions, le comité de suivi du projet (qui rassemble le SIEGE, les communes, l'intercommunalité et les SEM SIPEnR et West Energies) a désigné le SIEGE comme étant la structure la plus pertinente pour signer les accords fonciers afin de sécuriser la faisabilité du projet dans une logique publique et citoyenne ;

- en parallèle, un partenariat a été signé avec ENGIE GREEN, propriétaire et exploitant du parc déjà en exploitation sur la commune de Mesnil-Rousset, ayant accepté les conditions fixées par le comité de suivi du projet pour mener à bien un projet public et citoyen.

Photovoltaïque sur bâtiments publics

Depuis fin 2017, le SIEGE accompagne techniquement et financièrement les collectivités et leurs groupements dans leurs projets d'installations photovoltaïques sur bâtiments publics.

En effet, il propose d'être maître d'ouvrage et de financer les projets, depuis les études de faisabilité jusqu'à la mise en service de l'installation, et d'en

assurer l'exploitation et la maintenance à ses frais. L'objectif du SIEGE étant d'atteindre l'équilibre budgétaire, si les recettes liées à la vente de l'électricité lui permettent d'équilibrer le projet sur une durée inférieure à 20 ans, la différence sera reversée à la collectivité.

58 demandes ont d'ores et déjà été étudiées par le SIEGE. Cependant, nombreuses sont celles qui n'atteignent pas la phase de faisabilité technico-économique. En effet, parmi celles-ci :

- 25 ont dû être classées sans suite du fait d'une mauvaise orientation, d'une faible surface, de présence d'amiante ou d'ombrages ;

- 2 ont été abandonnés : l'un à cause d'un avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France, l'autre à cause de l'apparition d'un problème structurel important.

La première réalisation du SIEGE verra le jour en 2019 et se situera sur l'école primaire de la commune de Lieurey. Le projet représente une puissance d'environ 30 kWc pour une surface de 180 m² de panneaux photovoltaïque.



Les ressources humaines

Au 31 décembre 2018, le SIEGE comptait 37 agents. Les effectifs sont restés constants par rapport à 2017, hormis un recrutement effectué afin de remplacer Jean-Pierre Mazurier, Directeur de travaux au sein du service technique, ayant fait valoir ses droits à la retraite, aujourd'hui remplacé par Julien Mega.

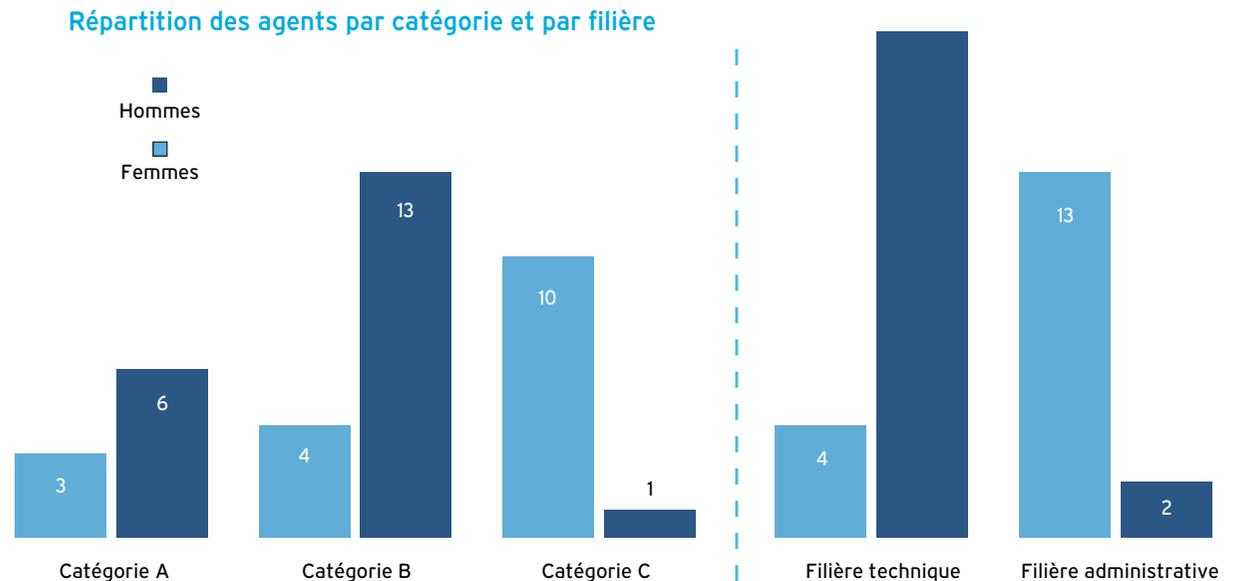
Un nouvel organigramme

Une réorganisation interne des services a eu lieu entraînant la modification de l'organigramme du syndicat validé par le Centre de Gestion. Deux modifications principales ont été apportées consistant en la création d'un poste de directeur adjoint de service pour la direction des Services Techniques ainsi que pour la Direction des Services Fonctionnels. Les postes ont été pourvus en interne.

Les chiffres clés

Le syndicat compte neuf agents de catégorie A, dix-sept de catégorie B et onze de catégorie C répartis sur deux filières. Vingt-deux agents pour la filière technique et quinze pour la filière administrative.

Répartition des agents par catégorie et filière (proposer présentation en petits graphiques) :



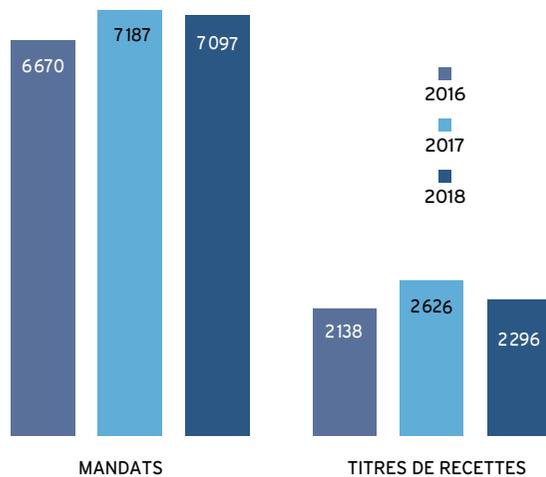
En 2018, 46 jours de formations ont été suivis par les agents du syndicat, soit environ 1,5 jours par agent. Ce nombre de jour correspond à un budget annuel de formation de 20 000 €, cotisations obligatoires aux organismes de formation incluses. Les formations ont porté principalement sur des

domaines techniques de perfectionnement (réseaux, éclairage public, énergies renouvelables,...) ainsi que sur des formations d'intégration pour les agents nouvellement recrutés et des préparations aux examens et concours.

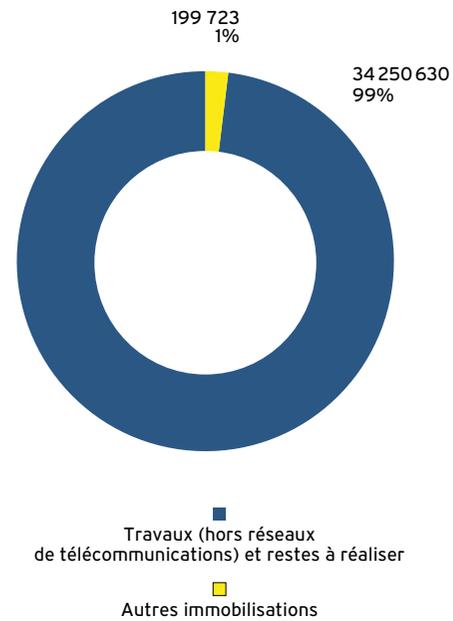
Compte administratif 2018



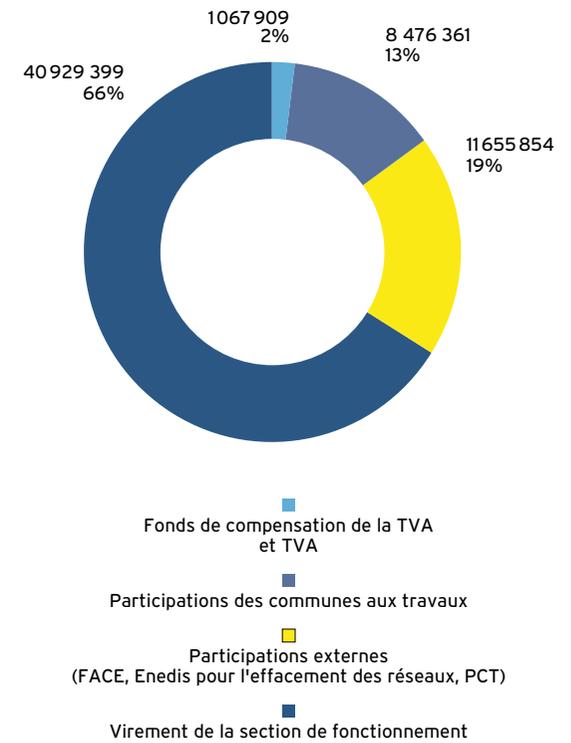
Mouvements :
mandats de paiement / titres de recettes
(en nombre)



Dépenses de la section d'investissement
(en €)

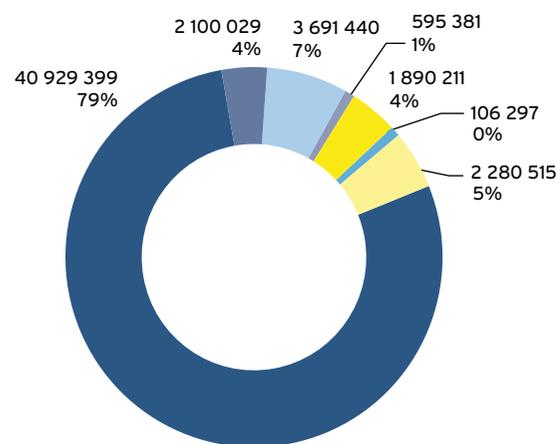


Recettes de la section d'investissement
(en €)



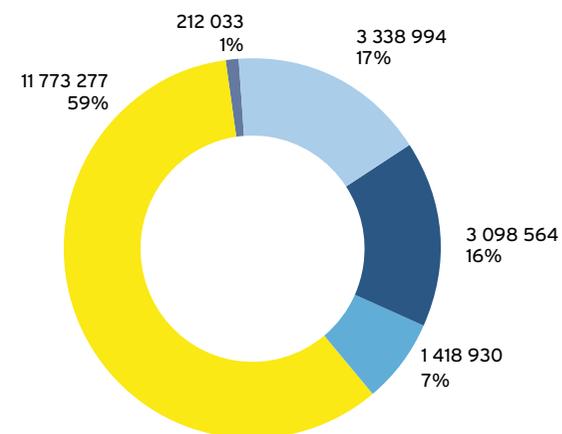


Dépenses de la section de fonctionnement (en €)



- Charges à caractère général (hors travaux réseaux téléphoniques et maintenance EP)
- Travaux sur réseaux téléphoniques
- Maintenance de l'éclairage public
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante (65-66)
- Reversement villes B et RODP
- Virement à la section d'investissement

Recettes de la section de fonctionnement (en €)



- Redevance occupation domaine public
- Participations liées aux travaux sur les réseaux téléphoniques et maintenance EP
- Redevance en investissement (R2)
- Redevances de concessions (électricité et gaz)
- Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)

Renouvellement du marché pour la réalisation d'études

L'année 2018 a été marquée par une activité relativement forte en terme de passation de marchés publics.

En effet, elle a atteint un volume de procédures important : renouvellement de l'ensemble des marchés dits grands travaux du syndicat relatifs au renforcement, à l'enfouissement et à l'extension des réseaux, des fournitures éclairage public, ou encore marchés nécessaires à l'activité du service transition énergétique nécessitant l'assistance de plusieurs bureaux d'études sur différentes thématiques.

La mise en place du projet de déploiement des stations hydrogène sur le département a aussi nécessité la création d'un groupement de commande avec le SDEC, syndicat du Calvados, pour lequel le SIEGE a été le coordonnateur.

Les attributaires des principaux marchés conclus au cours de l'année sont les suivants :

Travaux de réalisation, de renforcement et d'effacement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications

Le précédent marché dédié à ces prestations se terminait le 31 décembre 2018.

L'appel d'offres a été lancé au début du second semestre 2018 pour une attribution qui a eu lieu en septembre 2018 et dont les résultats sont les suivants :

Lot	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE
1	Secteurs de Beuzeville, Quillebeuf-sur-Seine, Pont-Audemer	RÉSEAUX ENVIRONNEMENT
2	Secteurs de Montfort-sur-Risle, Routot, Bourgtheroulde	BOUYGUES ÉNERGIES ET SERVICES
3	Secteurs de Corneilles, St-Georges-du-Vièvre, Thiberville	RÉSEAUX ENVIRONNEMENT
4	Secteurs de Brionne, Beaumont-le-Roger	GROUPEMENT TEAM RÉSEAUX / BRUNET BATAILLE
5	Secteurs de Bernay, Broglie, Mesnil-en-Ouche	RÉSEAUX ENVIRONNEMENT
6	Secteurs d'Amfreville-St-Amand, Le Neubourg	GROUPEMENT TEAM RESEAUX / BRUNET BATAILLE
7	Secteurs de Conches-en-Ouche, Mesnil-sur-Iton	BOUYGUES ÉNERGIES ET SERVICES
8	Secteurs de Rugles, Breteuil, Verneuil-sur-Avre	RÉSEAUX ENVIRONNEMENT
9	Secteurs de St-André-de-l'Eure, Nonancourt	LESENS NORMANDIE
10	Secteur d'Évreux	GROUPEMENT TEAM RESEAUX / BRUNET BATAILLE
11	Secteur de Vernon	BOUYGUES ÉNERGIES ET SERVICES
12	Secteur de Louviers	BOUYGUES ÉNERGIES ET SERVICES
13	Secteurs des Andelys, Gaillon	STPEE
14	Secteurs de Gisors, Vexin-sur-Epte	STPEE
15	Secteurs de Fleury-sur-Andelle, Lyons-la-Forêt, Etrépagny	STPEE

Le marché débute au 1^{er} janvier 2019 pour une durée maximale de 4 ans.

Travaux d'extension des réseaux de distribution publique d'électricité basse tension

Le précédent marché dédié à ces prestations se terminait le 31 décembre 2018. L'appel d'offres a été lancé au début du second semestre 2018 pour une attribution qui a eu lieu en septembre 2018 et dont les résultats sont les suivants :

Lot	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE
1	Secteurs de Beuzeville, Quillebeuf-sur-Seine, Pont-Audemer	RÉSEAUX ENVIRONNEMENT
2	Secteurs de Montfort-sur-Risle, Routot, Bourgtheroulde	SAS DR
3	Secteurs de Corneilles, St-Georges-du-Vièvre, Thiberville	RÉSEAUX ENVIRONNEMENT
4	Secteurs de Brionne, Beaumont-le-Roger	GPT TEAM RÉSEAUX / BRUNET BATAILLE
5	Secteurs de Bernay, Broglie, Mesnil-en-Ouche	RÉSEAUX ENVIRONNEMENT
6	Secteurs d'Amfreville-St-Amand, Le Neubourg	GPT TEAM RÉSEAUX / BRUNET BATAILLE
7	Secteurs de Conches-en-Ouche, Mesnil-sur-Iton	SAG VIGILEC
8	Secteurs de Rugles, Breteuil, Verneuil-sur-Avre	RÉSEAUX ENVIRONNEMENT
9	Secteurs de St-André-de-l'Eure, Nonancourt	GPT TEAM RÉSEAUX / BRUNET BATAILLE
10	Secteur d'Évreux	SAG VIGILEC
11	Secteur de Vernon	RÉSEAUX ENVIRONNEMENT
12	Secteur de Louviers	BLONDEL ÉLECTRICITÉ
13	Secteurs des Andelys, Gaillon	BLONDEL ÉLECTRICITÉ
14	Secteurs de Gisors, Vexin-sur-Epte	BLONDEL ÉLECTRICITÉ
15	Secteurs de Fleury-sur-Andelle, Lyons-la-Forêt, Etrépagny	AVENEL

Le marché débute au 1^{er} janvier 2019 pour une durée maximale de 4 ans

Fourniture de matériels d'éclairage public

LOT	DESCRIPTION	ATTRIBUTAIRE
1	Candélabres aluminium	VALMONT FRANCE
2	Candélabres acier	PETIT JEAN
3	Candélabres fonte	FONTES DE PARIS
4	Candélabres acier décoratifs	PETIT JEAN
5	Candélabres composite en fibre de verre	INFRUCTUEUX
6	Luminaires routiers	ECLATEC
7	Luminaires décoratifs	ECLATEC
8	Luminaires de style	FONTES DE PARIS

Le marché débute au 1^{er} janvier 2019 pour une durée maximale de quatre ans. Le lot infructueux a fait l'objet par la suite d'une procédure séparée qui a été lancée en 2019.



Marché public de déploiement de stations hydrogène

Ce marché a pour objet l'aménagement, la fourniture, l'installation, la mise en service et l'exploitation de stations hydrogène incluant la maintenance préventive et curative, l'approvisionnement, le service rendu à l'utilisateur et d'éventuels travaux de voirie associés.

Le SIEGE, en tant que coordonnateur du groupement de commande a été en charge de la procédure pour le compte du SDEC, membre du groupement, pour l'achat et la mise en place d'un maximum de huit stations sur les départements de l'Eure et du Calvados.

La période d'installation des stations est prévue courant 2019 pour une mise en service en fin d'année. L'exploitation, quant à elle, est prévue pour une durée de deux ans.



Lot	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE
1	Etudes et conception de projets d'implantations de stations hydrogène et équipements connexes	GECOS SARL
2	Génie civil, réseaux et ouvrages maçonnés	AVENEL
3	Fourniture, installation et mise en service de stations hydrogène 20Kg 350 bars	MC PHY ENERGY SA
4	Fourniture, installation et mise en service de stations hydrogène 50Kg 350/700 bars	ATAWEY
5	Travaux de voirie	COLAS IDFN CAEN
6	Exploitation des sites et fourniture d'hydrogène	GN VERT



www.siege27.fr



SIEGE 27
12, rue Concorde
ZAC du Long Buisson
CS 30289
27002 Evreux cedex



02 32 39 82 00



02 32 39 82 11



siege27-direction@siege27.fr